



# Info Dom

## N°71

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

#### ➤ ELECTION DU MAIRE

M. Dominique MATHEY, maire sortant, a été réélu à l'unanimité.

#### ➤ DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le nombre d'adjoints a été fixé à 3 par le conseil municipal.

#### ➤ ELECTION DES ADJOINTS

1<sup>ère</sup> adjointe : Paulette CLEMENT élue à 10 voix pour et un blanc.

2<sup>ème</sup> adjoint : Guy FURDIN élu à l'unanimité

3<sup>ème</sup> adjoint : Gilles JONCHERAY élu à 10 voix pour et un blanc.

#### ➤ DETERMINATION DES INDEMNITES DES ELUS

Conformément au décret paru le 27 décembre 2019 portant revalorisation des indemnités des maires des communes rurales, le montant des indemnités des élus a été multiplié par 1,5 comme suit :

- l'indemnité passe de 570 € à 850 € pour le maire (strate : 0 – 500 habitants).
- l'indemnité des adjoints passe de 220 € à 330 €.
- Sommes arrondies données en net.

A noter que l'augmentation des indemnités n'incombera pas à la commune mais sera prise en charge par l'augmentation de la dotation afférente prise par l'Etat sur le fonctionnement des Régions et des Départements.

#### ➤ INFORMATIONS DIVERSES

Outre les commissions municipales qui ne sont accessibles qu'aux élus, la municipalité veut mettre en place des **comités consultatifs** dans lesquels vous serez amenés à participer aux débats dont les propositions seront soumises au conseil municipal. Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec la mairie, le maire ou un adjoint.

#### - **COMITE CONSULTATIF ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Vous aurez votre avis à donner sur la vie de notre village en ce qui concerne notre patrimoine (Eglise, maison forte...), notre environnement (fleurissement du village, aménagement des rues...)

#### - **COMITE ACTION SOCIALE**

Pour des raisons de facilité administrative, le conseil municipal du dernier mandat a décidé de supprimer le CCAS en fonctionnement autonome. En lieu et place, un Comité d'Action Sociale a été instauré. Il propose au Conseil Municipal qui prend l'engagement de les suivre les décisions relatives à la vie et au bien-être de nos Anciens, vient en aide aux personnes fragiles et aux familles de notre village.

**Nous comptons sur vous pour l'intégrer.**

**Précision** : le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle de l'ancien CCAS est identique, il est simplement intégré au budget communal.

#### - **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Elle se compose de 12 personnes élues ou non élues. Ce sont les services de l'Etat qui en déterminent les titulaires et les suppléants. Elle consiste à lui donner une fois par an les informations en termes d'urbanisme sur le territoire communal.

#### ➤ INFO DE DERNIERE MINUTE

En raison du lundi 1<sup>er</sup> juin férié, le ramassage des poubelles se fera le jeudi 4 juin.

Merci de nous faire part de vos commentaires et informations propres à la vie de Dommartin au 03 83 31 19 41

**Pour nous contacter en cas d'urgence :**

le maire : 06.45.16 22.56- 1<sup>ère</sup> adjointe 06 89 74 14 72 – 2<sup>ème</sup> adjoint Guy FURDIN 06 71 00 13 79 –  
3<sup>ème</sup> adjoint Gilles JONCHERAY 06 72 60 82 96